

*Biganos « Ville sans pesticide »*

## **Biganos en fleurs 2026**

### **Règlement du concours des maisons et jardins fleuris**

#### **Objet du concours :**

**L'ASFED (ASsociation FÉdérative des quartiers de Biganos), organise un concours « BIGANOS EN FLEURS ».**

*Ce concours a pour but de :*

- valoriser les efforts des Boïens pour l'embellissement de Biganos
- favoriser le dialogue inter générationnel entre voisins, tout en respectant l'environnement et la biodiversité.

**Le jury appréciera et notera l'effet visuel , l'harmonie , la diversité des végétaux , ainsi que l'entretien général du jardin visité.**

#### **Modalités de participation :**

*Ce concours est gratuit et ouvert à tous les Boïens*

*(particuliers , associations et commerces, ...)*

*sur inscription, à l'exception des membres du jury et des organisateurs.*

*Les inscriptions sont ouvertes du 01 mars au 10 mai 2026.*

*Une confirmation, par mail ou SMS, sera adressée aux participants à la clôture des inscriptions.*

*L'inscription est annuelle .*

*L'avis d'inscription est diffusé sur les panneaux lumineux de la ville, presse ,flyers et réseaux sociaux.*

*Le présent règlement est tenu à disposition des inscrits via le site de la mairie et à l'adresse du concours [jardinsfleurisdebiganos@gmail.com](mailto:jardinsfleurisdebiganos@gmail.com).*

#### **Critères de sélections.**

*Les inscriptions sont validées par dépôt de bulletins dans une urne située à la mairie.*

*Un formulaire électronique est disponible par téléchargement depuis le site de la mairie, ou en le demandant via l'adresse mail suivante : [jardinsfleurisdebiganos@gmail.com](mailto:jardinsfleurisdebiganos@gmail.com)*

#### **Droit à l'image.**

*Les participants autorisent l'organisateur à utiliser tous les supports de communication mis à sa disposition, les photos prises dans le cadre du concours, y compris celles prises lors de la remise des prix.*

## **Biganos « Ville sans pesticide »**

### **Composition du jury**

Le jury est formé de Boiens et de membres d'association jardins.

### **Catégories du concours**

- 1<sup>ère</sup> catégorie «Jardin de façade visible de la rue»
- 2<sup>ème</sup> catégorie «Jardin non visible de la rue et ouvert à la visite»
- 3<sup>ème</sup> catégorie «Trottoirs végétalisés / espaces verts sur domaine public »

### **Déroulement du concours**

La visite du jury aura lieu du 18 au 23 mai 2026.

Un classement sera établi par catégorie à partir d'une grille de notation et après délibération du jury.

### **Visibilité des espaces jugés**

Pour la 2<sup>ème</sup> catégorie, les propriétaires ou représentants du jardin ouvert à la visite devront être présents lors du passage du jury (prise de rendez-vous faite préalablement par téléphone)

### **L'annonce du palmarès et remise des prix**

Ils auront lieu lors de la manifestation «Arts en Cabanes» le dimanche 05/07/2026 au Port de Biganos.

Des bons d'achats seront remis aux gagnants des catégories.

Les lauréats seront informés par **mail** ou **SMS** de la date et de l'horaire de la remise officielle des prix.

### **Hors concours**

Le 1<sup>er</sup> lauréat de chaque catégorie distingué l'année précédente ne pourra pas obtenir la 1<sup>ère</sup> place l'année courante du concours.

### **Report ou annulation**

L'organisateur se réserve le droit de reporter ou d'annuler le concours en cas de force majeure et de modifier le présent règlement.

Toute modification aura effet immédiat.

### **Engagement des participants**

L'adhésion au concours entraîne de la part des candidats, l'acceptation sans réserve du présent règlement, ainsi que des décisions prises par le jury.

### **L'équipe du concours des jardins de Biganos en fleurs 2026**